



Communiqué de presse de Sophie Beaudouin-Hubière
Députée de Haute-Vienne, Vice-Présidente de la Commission des Affaires Economiques

Objet : dotation d'intercommunalité de Limoges Métropole - adoption de l'amendement à l'article 79 du PLF 2019

La Députée Sophie Beaudouin-Hubière est particulièrement satisfaite de l'adoption hier en Commission des Finances de l'amendement qu'elle présentait à l'article 79 du Projet de Loi de Finances pour 2019 sur la dotation d'intercommunalité. Cet amendement, cosigné par Jean-Baptiste Djebbari et Bruno Fuchs, concerne directement Limoges Métropole.

En 2018, l'ECPI de Limoges Métropole a voté le changement de son statut, passant d'une communauté d'agglomération à une communauté urbaine. A droit constant, ce changement de statut permettait à Limoges Métropole de bénéficier d'une hausse de sa dotation d'intercommunalité. Selon les règles de calcul jusque-là en vigueur, les communautés urbaines touchaient une dotation d'intercommunalité d'un montant supérieur : 60 euros par habitant pour une communauté urbaine contre 45,40 euros par habitant pour une communauté d'agglomération.

Le PLF pour 2019 modifie ces règles de calcul : le montant de la dotation d'intercommunalité ne dépend désormais plus du statut mais du niveau d'intégration de l'ECPI. Pour Limoges Métropole, ce nouveau mécanisme entraînait un manque à gagner par rapport à la dotation d'intercommunalité à laquelle elle pouvait prétendre. Cette situation était d'autant plus injuste que le changement de statut s'était accompagné de nouveaux transferts de compétences et de fiscalité. Pour l'ECPI, le manque à gagner s'établissait à environ 3 millions d'euros.

Grâce à l'amendement adopté hier en commission, la dotation d'intercommunalité de Limoges Métropole est maintenue dans le projet de loi de finances pour 2019 grâce à une augmentation de l'enveloppe globale de la dotation d'intercommunalité. La Députée présentera cet amendement en séance publique début novembre, où il devrait en toute logique être adopté, ayant le soutien du groupe LaREM et du gouvernement.

La Députée se réjouit de cette excellente nouvelle pour le territoire de Limoges. Cet amendement dépasse les clivages politiques : les députés de la majorité qui ont eu à cœur de le présenter ont pour unique motivation la défense de leurs territoires, fussent-ils administrés par des exécutifs d'opposition. Fidèle à la promesse de renouvellement de la politique sur laquelle elle a été élue, la Députée souhaite que cette approche transpartisane se poursuive dans l'intérêt du territoire et de ses habitants.